

Le 9 juin 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska le mardi 9 juin 2026 à 19h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillers Steeves Bouchard, Gérald Desrosiers et les conseillères Ann-Sophie Marin, Christiane Picard et Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le conseiller Marc Landry était absent et avait prévenu le conseil.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2026-06-097

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gérald Desrosiers
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2026-06-098

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE MAI

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE l'adopter tel que rédigés.

2026-06-099

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-3 RELATIF À LA CIRCULATION DE VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) SUR CERTAINES ROUTES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 2014-03 relatif à la circulation de véhicules tout-terrain (VTT) sur certaines routes municipales le 8 septembre 2014 et souhaite l’amender ;

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT les Maniaques de Woodbridge, affilié à la Fédération des Quadistes du Québec, sollicite l'autorisation de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à une séance de ce conseil, tenue le 12 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique portant sur le règlement projeté a eu lieu le 9 juin 2026 dans le but d'entendre les citoyens intéressés, de recevoir leurs commentaires écrits et de répondre à leurs questions ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeves Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le règlement numéro 2026-04 amendant le règlement 2014-03 soit adopté et que le conseil ordonne et décrète ce qui suit :

Voir le livre des règlements.

2026-06-100

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2026-06 LIÉ À LA GESTION CONTRACTUELLE**

Madame la conseillère Cynthia Ouellet donne avis de motion qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2026-06 lié à la gestion contractuelle.

Madame la conseillère Cynthia Ouellet dépose le projet dudit règlement.

2026-06-101

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-05 RELATIF AU RÈGLEMENT D’EMPRUNT EN ATTENDANT LE VERSEMENT D’UNE SUBVENTION ET UN EMPRUNT DE 186 886 \$

Madame la conseillère Christiane Picard donne avis de motion qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2026-05 relatif au règlement d’emprunt en attendant le versement d’une subvention et un emprunt de 186 886 \$.

Madame la conseillère Christiane Picard dépose le projet dudit règlement.

2026-06-102

PROGRAMMATION 2026 DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2024-2028)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2026-06-103

**OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE DE LA RÉFECTION
DU PONCEAU DU GRAND-BRAS**

CONSIDÉRANT le projet de réfection du ponceau du Grand-Bras, lequel sera réalisé en 2026 ;

CONSIDÉRANT la complexité du devis et des exigences liées à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bouchard Service-Conseil a réalisé ledit devis, a une connaissance approfondie du dossier et a toujours livré du travail de qualité dans les derniers projets réalisés au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de Bouchard Service-Conseil pour la surveillance de ce chantier, au montant 10 358 \$ excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gérald Desrosiers
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte l'offre de Bouchard Service-Conseil pour la surveillance du chantier de la réfection de du ponceau du Grand-Bras, au montant 10 358 \$ excluant les taxes.

2026-06-104

OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DU PONCEAU DU GRAND-BRAS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2024-115 déposé sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour la réfection du ponceau du Grand-Bras ;

CONSIDÉRANT le compte-rendu de l'ouverture des soumissions daté du 2 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des trois plus bas soumissionnaires effectuée par Bouchard Service-Conseil le 2 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Michel Gamache & frères Inc. au montant de 192 755.59 \$ incluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte la soumission de Michel Gamache & frères Inc. au montant de 192 755.59 \$, incluant les taxes, pour la réfection du ponceau du Grand-Bras.

2026-06-105

ENTENTE JE COLLATIONNE

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme **JE COLLATIONNE**, qui donne de saines collations aux élèves, chaque jour, pendant toute l'année scolaire à plusieurs écoles de la région ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'union des forces des acteurs du milieu communautaire pour aider au développement de notre jeunesse et pour aider à la pérennité de **JE COLLATIONNE** ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité et de **JE COLLATIONNE** d'aider à construire un filet social santé aux élèves du primaire pour soutenir leur développement à l'école pour l'année scolaire 2026-2027 et l'année scolaire 2027-2028 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte l'entente proposer par **JE COLLATIONNE** et autorise Madame Annie Levasseur, mairesse, et Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente.

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise le paiement de 1 000\$ afin de faire partir du réseau **JE COLLATIONNE** pour l'année scolaire 2026-2027.

2026-06-106

OCTROI DU CONTRAT D'INTÉGRATION DES DONNÉES D'AUSCULTATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué l'auscultation d'une partie du réseau sanitaire et pluvial en 2025 et qu'elle souhaite intégrer ces données dans son plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE Norda Stelo possède nos anciennes données et a l'expertise afin d'accompagner la municipalité dans la mise à jour du plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a budgété des montants en 2026 afin d'effectuer cette analyse et que la soumission de Norda Stelo cadre avec le budget prévu ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Norda Stelo au montant de 5 000 \$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE Nordal Stelo est prêt à débiter la mise à jour suite à la transmission de cette résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeves Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte la soumission de Norda Stelo, afin d'intégrer les données d'auscultation 2025 au plan d'intervention, au montant de 5 000 \$, excluant les taxes.

QUE Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer la soumission et tout autre document relativement à ce dossier.

2026-06-107

APPUI POUR LE RETOUR D'UN SERVICE FERROVIAIRE DANS LE BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

ATTENDU QUE le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région ;

ATTENDU QUE les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace ;

ATTENDU QUE le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- Au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette ;
- Au ministre des Transports du Canada ;
- À VIA Rail Canada ;

-À la MRC de Kamouraska.

2026-06-108

ENTENTE - FINANCEMENT DU PANNEAU NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite procéder à l'acquisition et à l'installation d'un panneau numérique afin d'améliorer la diffusion de l'information municipale auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de l'Est de Kamouraska a accepté d'accorder à la Municipalité une aide financière de 3 000 \$ pour soutenir la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être signée entre les parties afin de préciser les modalités de versement et les engagements respectifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte l'aide financière de 3 000 \$ accordée par la Caisse Desjardins de l'Est de Kamouraska pour le projet d'acquisition et d'installation d'un panneau numérique.

QUE Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer l'entente et tout autre document relativement à ce dossier.

2026-06-109

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Arc-en-Ciel du Cœur – 50\$
- Bucks de Sainte-Hélène – 600\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2026-06-110

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	6 244,45 \$
- Liste des comptes à payer :	192 283,94 \$
- Salaires et allocations de dépenses de mai 2026 :	<u>25 262,69 \$</u>
TOTAL :	223 791,08 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de mai 2026.

Directeur général et greffier-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-06-111

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 19h40

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse